



Mise à pied disciplinaire

Par **Mimi1910**, le **21/02/2019** à **18:24**

Bonjour,rnrnJ'ai eu, à l'encontre d'une collègue à moi, des propos qualifiés d'injurieux. Je lui ai dit "connasse ", le directeur en a eu connaissance et, après convocation qui m'a permis de m'expliquer sur le contexte, il m'a quand même mis 3 jours de mise à pied. En sachant qu'il s'est passé des choses bien plus graves au sein de notre entreprise et qu'il n'a pas sanctionnées, est-ce que je peux contester la décision ?rnrnMerci.

Par **morobar**, le **22/02/2019** à **19:26**

Bonjour,rnOui devant le conseil des prudhommes.rnL'aspect injurieux des propos est mesuré à l'aune du milieu professionnel.rnLes mêmes injures sont considérées vénielles au sein d'un atelier de mécanique ou sur un chantier de bâtiment, mais gravissimes dans un cabinet médical ou chez un notaire.rnVous êtes pris en excès de vitesse, mais la voiture devant vous non. Cela ne vous dispense en rien.rnVous ne pouvez pas contester la sanction, à la limite tenter de mettre en évidence son caractère excessif ou discriminatoire.

Par **Lag0**, le **23/02/2019** à **09:32**

Bonjour,rnA vérifier cependant que le règlement intérieur de l'entreprise prévoit bien cette sanction...rnrn<https://www2.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/mise-a-pied-disciplinaire-votre-reglement-interieur-fixe-t-il-une-duree-maximale>

Par **Mimi1910**, le **26/02/2019** à **13:46**

Bonjour
Merci de votre aide. Oui effectivement je vais tout mettre en oeuvre afin de démontrer quelle est excessif.
Pour cela est ce que je peux parler de cas similaires (en mettant le nom des gens concerne) qui se sont produits dans l'entreprise et qui non pa été sanctionné ou ce serait ce mal vu ?!
Je vais consulter le règlement intérieur des demain
Merci

Par **morobar**, le **26/02/2019** à **17:45**

Les cas sont similaires, mais vous ne trouverez personne pour attester de quoique ce soit.
Vous estimez la sanction excessive, moi je l'estime légère, mais je reconnais que c'est un point de vue qu'on peut ne pas partager.